




COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 14 CHAABANE 1438 (11 MAI 2017)

*

I- Le Ministre délégué auprès du Chef du gouvernement chargé de la réforme de l'administration et de la fonction publique a présenté un exposé sur le programme d'action de réforme de l'administration et les mécanismes de sa mise en œuvre.


II- Le conseil a examiné le projet de décret et les conventions internationales suivants :

 **Projet de décret :**

 **Projet de décret n° 2-16-773** fixant la composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de la commission des pétitions.

Adopté sous réserve de tenir compte les observations suivantes :

- Ajouter le représentant de l'autorité gouvernementale chargée des droits de l'homme aux membres composant la commission des pétitions prévus à l'article 2 ;
- Remplacer l'expression « ou l'autorité gouvernementale chargée des relations avec la société civile déléguée par lui » prévue à l'article 2 par « l'autorité gouvernementale chargée par lui à cet effet ».

 **Conventions internationales :**

1. Protocole relatif à la création du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine, adopté à Durban (Afrique du Sud) le 9 juillet 2002.

- **Projet de loi n° 28-17** portant approbation du Protocole mentionné ci-dessus.

2. Protocole du Traité instituant la Communauté Economique Africaine relatif au Parlement Panafricain, adopté à Syrte (Libye) le 2 mars 2001.

- **Projet de loi n° 29-17** portant approbation du Protocole mentionné ci-dessus.

Adoptés.